

Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 22 janvier 2019

Délibération n°5

Portant approbation de l'attribution d'un local pour l'association étudiante « Univers Nature »

Vu l'article 712-6-1 du code de l'éducation,

Vu la circulaire n°2011-1021 du 3 novembre 2011 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche portant sur la vie étudiante et le développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,

Vu l'avis de la commission « vie étudiante » des 14 décembre 2018 et 11 janvier 2019,

Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant que la vie étudiante à l'UCP fait partie intégrante du projet de l'établissement,

Considérant que les projets portés par les étudiants interviennent dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la solidarité et de l'engagement citoyen,

Considérant qu'à ce titre les associations étudiantes peuvent se voir attribuer un local au sein de l'établissement,

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver l'attribution de locaux proposée par la commission vie étudiante,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 5

Nombre de membres représentés : 8

Membres absents et non représentés : 19

Pour : 13

Contre : 0

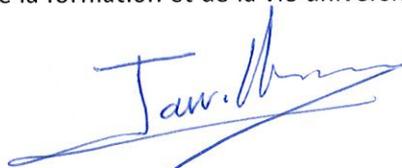
Abstention : 0

Non-participation : 0

Article 1er : approuve l'attribution d'un local pour l'association « Univers Nature ».

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 22 mars 2019
Publié le : 11 avril 2019

Annexe délib.5 CFVU 22.01.19 Attribution de locaux - CVE des 14.12.18 et 11.01.19

ASSOCIATIONS	Objet	Lieu	Dates	Coût en euros	Subvention demandée	Subvention directe	Subvention indirecte	OBSERVATIONS CVE
UNIVERS NATURE	Attribution d'un local non partagé	117 - STM	Local vacant par BDE ECHO , association en sommeil depuis septembre 2018 - Sous réserve de remise en état et enlèvement du matériel stocké si nécessaire					FAVORABLE